

DOSSIER CPE DE VAL-ALAIN : TOUJOURS DANS L'ATTENTE DE RÉPONSES!

Val-Alain, jeudi le 29 février 2024 – À la suite de l'orientation soudaine du ministère de la Famille de vouloir abandonner les places subventionnées en garderie, promises en août 2021 au CPE Allée d'étoiles de Val-Alain, la Municipalité a mis en place des actions afin d'obtenir des réponses à ses nombreuses questions. Ainsi, une conférence de presse a rapidement été organisée, à laquelle une centaine de citoyens y ont participé, des entrevues sur le sujet ont été accordées à divers médias écrits et radiophoniques, des messages de mobilisation ont été publiés via les réseaux sociaux et des lettres ont été acheminées à la ministre de la Famille ainsi qu'à la directrice générale du CPE l'Envol, porteur du dossier du CPE de Val-Alain.

C'est donc dans cet esprit que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une communication écrite à madame Lyne Samson, directrice générale du CPE l'Envol, le 20 février dernier. Dans cette lettre, la Municipalité lui demande de répondre à certaines questions afin de comprendre les raisons qui ont permis l'avortement du projet.

Parmi les éclaircissements, l'organisation municipale veut obtenir des explications quant aux dépassements de coûts de près de 900 000\$ ainsi que les documents qui justifient ces surplus. Une ventilation des sommes permettrait une meilleure compréhension dans le but d'apporter des solutions constructives. De plus, il a été demandé à madame Samson de fournir le dossier complet, comprenant les plans, du projet d'installation de Val-Alain et ce, depuis l'annonce des places subventionnées.

À même la communication écrite, la Municipalité désire obtenir l'historique des interventions de la directrice générale du CPE l'Envol auprès du ministère de la Famille. L'organisation municipale exige que madame Samson démontre concrètement qu'elle a réellement travaillé pour le maintien des 29 places prévues à Val-Alain et pour quelles raisons elle n'a pas initié une rencontre avec les élus et les employés responsables du dossier ainsi que le ministère de la Famille pour élaborer un plan d'action viable.

Madame Samson avait jusqu'au 28 février pour répondre à la lettre émise par le maire de la Municipalité Val-Alain, monsieur Daniel Turcotte. À l'heure actuelle, l'organisation municipale n'a toujours pas eu de retour de la directrice générale du CPE l'Envol à l'exception d'un accusé de réception. La Municipalité trouve dommage qu'un dossier aussi important que celui-ci demeure sans réponse. Les familles de Val-Alain méritent d'avoir l'heure juste.

La Municipalité de Val-Alain rappelle qu'elle demeure toujours disponible à collaborer dans l'intérêt de ses citoyens dans ce dossier. Elle invite autant la direction du CPE l'Envol que le ministère de la Famille à s'asseoir ensemble afin de trouver des solutions réalistes pour permettre aux familles de bénéficier d'un service de proximité essentiel, qui pourtant a été identifié comme étant un besoin capital dans le passé, en raison des nombreuses ruptures de services des garderies en milieu familial.

-30-

Source :

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Val-Alain
418-744-3222 poste 4